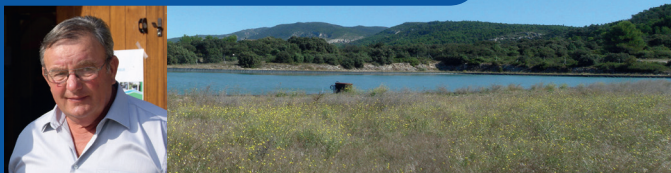


LE MOT DE PIERRE BARBANSON,
PRÉSIDENT DU CANAL :



L'année 2016 a été exceptionnelle à plus d'un titre. L'été extrêmement sec a conduit à la mise en œuvre de nombreux arrêtés préfectoraux de restriction des prélèvements sur la quasi-totalité des cours d'eau du Département. Or, vous l'avez peut être remarqué, ces restrictions n'ont pas touché notre canal. Si nous avons pu passer cette saison sans trop souffrir, c'est grâce à de nombreux facteurs.

Premièrement, c'est grâce l'existence du barrage de Serre Ponçon et à l'aménagement et l'existence toute la chaîne hydroélectrique de la Durance. C'est dans cette ressource sécurisée que nous prélevons. Sans ces ouvrages structurants de la Région PACA dont nous bénéficions depuis maintenant plus de 60 ans, pas de gestion intégrée de la ressource en eau pour nos canaux de Basse Durance.

Ensuite, nous avons eu la chance de voir le barrage de Serre Ponçon réalimenté par des orages estivaux, sans quoi nous aurions consommé la totalité de la réserve agricole de 200 millions de m³ qui a été attribuée aux canaux de Basse Durance et le canal de l'Isle se serait vu obligé de réduire de façon drastique ses prélèvements.

Enfin, c'est parce que nous poursuivons chaque année nos efforts pour ajuster au mieux nos prélèvements à nos besoins, grâce à un travail constant de régulation par le personnel du canal.

La saison 2016 ne doit donc pas nous faire oublier que nous n'arriverons à satisfaire les besoins en eau de nos membres qu'en travaillant de concert au niveau local, en améliorant notre régulation, nos réseaux, comme au niveau du bassin versant durancien, en étant à l'écoute et partie prenante des efforts de gestion demandés à tous les canaux de Basse Durance

Sur ce, nous vous souhaitons une bonne saison d'irrigation 2017.



DES RENSEIGNEMENTS ? DES INFORMATIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

ASCO du canal de l'Isle

ZA Les Ferrailles n°30
84 800 L'Isle sur Sorgue
Tél. : 04 90 38 00 69
www.canal-isle.fr
infos@canal-isle.fr

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour le Contrat de Canal :
Pascal AUZIER : pascal.auzier.ccanal@orange.fr

COMITÉ DE RÉDACTION :



PARTENAIRES FINANCIERS DES OPÉRATIONS :



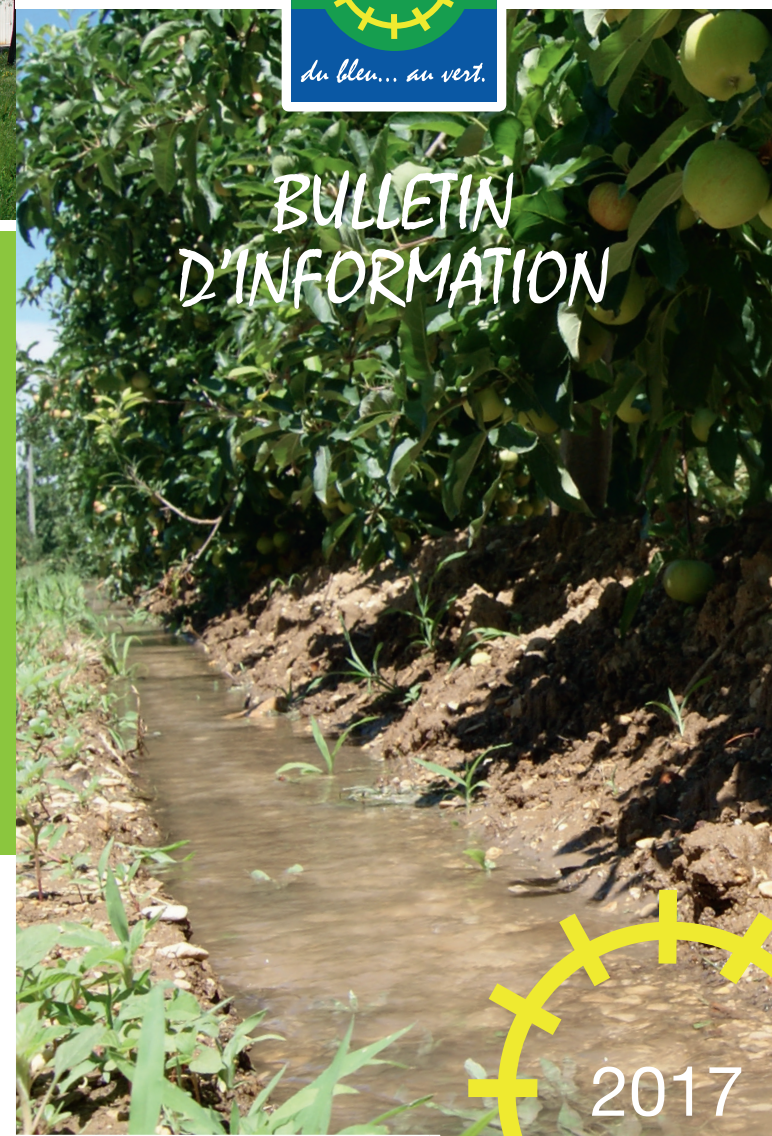
L'Europe investit dans les zones rurales

Canal de l'Isle



du bleu... au vert.

BULLETIN D'INFORMATION



2017

Canal de l'Isle



du bleu... au vert.



Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...). L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Depuis plusieurs années, l'Union Européenne est devenue un partenaire financier incontournable pour la réalisation de nos travaux d'investissement. Cette année 2017, deux projets sont réalisés sur le canal avec la participation de ces fonds.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales
Projets financés avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

MODERNISATION DE LA RÉGULATION DU CANAL PRINCIPAL

La desserte sur le canal de l'Isle a beaucoup évolué depuis la création du canal et plus encore depuis la modernisation de nombreux secteurs du périmètre. Le canal doit aujourd'hui faire face à une baisse de ses besoins pour la desserte gravitaire et une augmentation de ses besoins pour ses stations de pompage par nature, variables.

D'un montant global de 416 000 €, au cofinancement UE-Agence de l'Eau et prévu pour durer jusqu'en 2018, ce projet prévoit :

- D'équiper la prise d'une vanne déversante
- D'utiliser le bassin de Peyreras comme un bassin tampon
- D'équiper le canal de mesures automatisées aux points névralgiques
- De disposer d'un point de sécurisation intermédiaire sur le canal, grâce à un déversoir.

A la clé un canal au fonctionnement performant, efficace capable de répondre plus rapidement aux besoins des irrigants.

MODERNISATION DE L'ARROUSAIRE TRANCHE 7



L'ASCO poursuit depuis de nombreuses années une politique de mise sous pression de ses réseaux visant à améliorer le service rendu à ses propriétaires membres.

Alimenté par un bassin de près de 15 000 m³ sur les hauteurs de Lagnes, le secteur de l'Arrousaire fait l'objet d'un programme de mise sous pression depuis plusieurs années, pour desservir aujourd'hui près de 1 100 ha.

Cofinancé par l'Union Européenne, via le fonds FEADER et l'Agence de l'Eau, ce projet d'un montant de 850 000 € permet de desservir le secteur de Petit Palais et du chemin des Dames Roses sur la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue, où la desserte sous pression est très attendue. Ce projet prévoit la pose de près de 80 branchements et près de 8 km de canalisations.

LE BILAN DU CONTRAT DE CANAL



Engagée avec d'autres structures depuis le 4 octobre 2012 dans la démarche Contrat de Canal, l'ASCO du canal de l'Isle porte et met en œuvre son Contrat depuis cette date. Les Contrats de Canaux étant prévus pour se terminer fin 2017, il convient de réaliser le bilan de la démarche.

Au vu de la proximité de leurs périmètres, de leurs territoires et des acteurs en communs sur ces démarches, ainsi que pour rationaliser le coût de la prestation de l'évaluation, quatre structures se sont réunies, sous maîtrise d'ouvrage de l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux, pour réaliser ce bilan.

C'est donc conjointement avec le canal de Cabedan-neuf, le canal de l'Union et le canal de Carpentras que nous démarrerons ce bilan dans le courant de l'année, afin :

- D'évaluer l'efficacité du fonctionnement de la démarche, faire son bilan technique et financier ;
- Évaluer l'impact de la démarche à l'échelle de la structure et du territoire ;
- Apporter des éléments de réflexion sur l'opportunité d'une suite à ces Contrats de Canaux.

Ce bilan est prévu pour durer un an jusqu'à mi 2018. Nous vous tiendrons informés de ses conclusions dans notre bulletin annuel.

Le canal en pratique



RÈGLEMENT DU CANAL

Nous vous expliquons l'année dernière dans ce même bulletin le rôle du règlement du canal dans la bonne marche de l'ASCO et dans le maintien de la qualité de service et du bon fonctionnement de notre réseau.

C'est dans ce souci que l'ASCO a mis à jour et actualisé son règlement. Il vous est notifié cette année avec la facture et vous pouvez d'ores et déjà le télécharger sur notre site internet.

Ce règlement s'impose à l'ensemble des propriétaires membres du périmètre. Ce sont les gardes assermentés du canal qui le font respecter.

PAIEMENT PAR VIREMENT

Le canal de l'Isle met en place progressivement le paiement par virement. Ceux qui le souhaitent pourront cette année transmettre un RIB pour pouvoir payer par virement à partir de l'exercice 2018.

COMME TOUJOURS, NOUS VOUS RAPPELONS QUE :

- Afin de pouvoir envoyer la facture au bon destinataire, vous devez nous informer de la vente ou division de votre parcelle, en vous rendant dans nos locaux avec l'acte notarié.
- Le notaire doit informer l'acheteur lors de tout acte de division ou de mutation de parcelle de la présence des réseaux du canal de l'Isle.
- Tous travaux réalisés sur une parcelle du périmètre du canal doit faire l'objet a minima d'une DICT, à défaut d'une demande d'autorisation en bonne et due forme auprès de l'ASCO.

Pour toute information, renseignement ou pour simplement mieux connaître le canal, une seule adresse : www.canal-isle.fr

